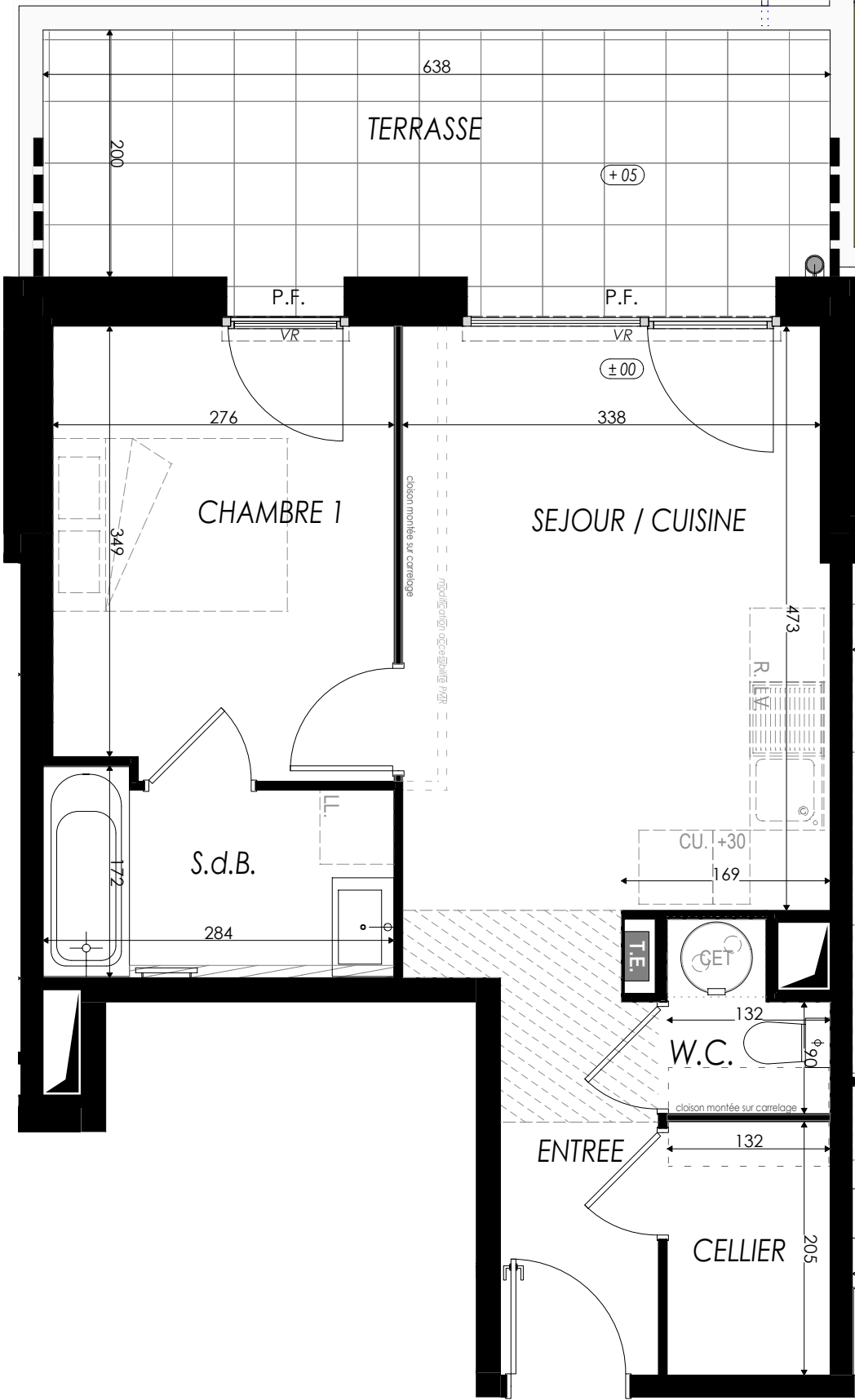




Ce logement est considéré comme évolutif au titre de la loi ELAN du 23 novembre 2018.
Sa conception permet la redistribution des volumes pour garantir l'accessibilité ultérieure de l'unité de vie à l'issue de travaux simples.
Le plan accessible est celui présenté au permis de construire.

LÉGENDE : P.F. : Porte Fenêtre / F : Fenêtre / F.A.B. : Fenêtre Allège Basse / F.T. : Fenêtre de toit / V.R. : Volet Roulant / T.E. : Tableau Électrique / PL : Placard / CU : Cuisson / R : Réfrigérateur / LL : Lave Linge / LV : Lave Vaisselle / Soffite, faux plafond / caisson au sol / niveau : (+05)

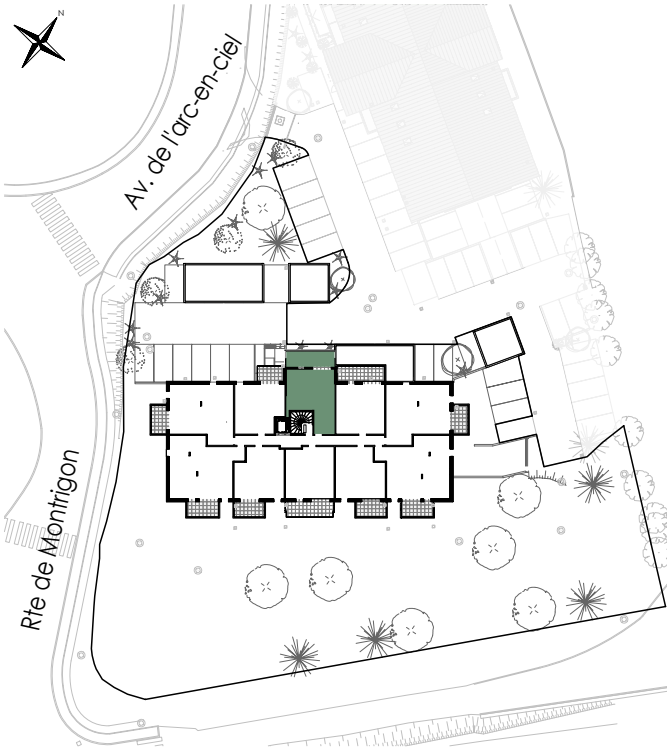
NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, soffites, faux plafonds, canalisations, ballon d'eau chaude, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif / La surface des placards ou des dressings est incluse dans celle des pièces attenantes.



PURE LODGE

Avenue de l'Arc-en-ciel
73700 - Bourg-Saint-Maurice

2 pièces - A101
Bâtiment A , 1^e étage



Surfaces Habitables

Réception dont :		21,27 m ²
Entrée + Placard	4,06 m ²	
Séjour / Cuisine	17,21 m ²	
Chambre 1		10,06 m ²
Salle de bains		4,46 m ²
W.C.		1,73 m ²
Cellier		2,71 m ²

TOTAL **40,23 m²**

Terrasse 12,76 m²

